



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

1, bis rue du Souterrain

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2023**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 14

L'An Deux Mil vingt-trois, le vingt-trois février à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

*Présents : MM. JUBERT- DURAND—PARENT-BREUX-MERCIER-DAMAY-DEMAISON-MAZINGUE
Mesdames ROUSSEAU-RONCIERE-DESARDIILLIER-BERTOUX-DESJARDINS*

Excusés :

- Madame Magalie BENNEZON donne pouvoir à M. Régis MERCIER*
- Mme Brigitte COTTINET*

Madame ROUSSEAU Frédérique est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour quatre points supplémentaires, ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :

- Délibérer pour porter autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif*
- Délibérer pour demander le solde fond de concours CCALN*
- Courrier de l'école Ste Thérèse pour frais de scolarisation d'un enfant*
- Délibérer pour valider le nom de la Rue Paul Laurain*

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 12 janvier 2023.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2023

Mr le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un budget de besoin et que tout ne pourra pas forcément être réalisé. Les travaux soumis à une demande de subvention ne seront engagés qu'après la confirmation de l'accord de celle-ci.

INVESTISSEMENTS 2023

<u>Commission bâtiments</u> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place vidéoprojecteur salle réunion Mairie- Rénovation de la salle de bain chez Melle Fourceaux- Frais d'étude réhabilitation Salle Notre Dame- Frais d'étude mise en conformité Salle des Fêtes	4 000 € 9 000 € 84 000 € 1 100 €
<u>Commission voirie</u> <ul style="list-style-type: none">- Mise en sécurité de la rue de Plessier- Panneau d'affichage lumineux- Plan de fleurissement 2023- Désherbeur mécanique- Achat de deux tables de picnic au stade- Extension des réseaux rue de Plessier	200 000 € 15 000 € 8 200 € 5 500 € 4 800 € 9 000 €
<u>Commission cimetière</u> <ul style="list-style-type: none">- Reprise des concessions (suite)	8 500 €
<u>Commission jeunesse</u> <ul style="list-style-type: none">- Remplacement du PC vétuste à la Médiathèque	1 200 €

Délibérer pour valider le nom des rues de la zone d'activités du Santerre

Monsieur le Maire propose les dénominations suivantes :

- Voie du Bois de Gouvelle
- Voie du Petit Hangest
- Impasse Fond du Vieux Moulin

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Délibérer pour la numérisation d'un registre d'état civil abîmé (1933-1942)

Mme Viltart nous fait part que le Registre d'état civil 1933-1942 est très abîmé.

Notre prestataire SEDI nous propose la numérisation à 1 Euro l'acte (environ 400 actes) :

Devis de SEDI : 453.30€ HT soit 543.96 € TTC

Afin de pouvoir intégrer les actes d'état civil dans logiciel interne, la société BERGER LEVRAULT nous propose une formation au prix 490€ pour numériser les actes dans notre logiciel ainsi qu'un suivi personnalisé.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Délibérer afin de détailler les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

Nous devons pouvoir justifier auprès du trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses engagées dans le cadre d'événements organisés pas la commune, telles que défini ci-après :

- pose et dépose des illuminations de Noël
- fête de la musique
- repas champêtre
- festivités du 13 juillet
- marché de Noël
- remboursement aux associations des frais annoncés
- les frais liés à l'organisation du repas annuel des Aînés
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présent offert à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelle, militaire ou lors de réceptions officielles
- les frais liés aux cérémonies officielles, inaugurations, commémorations et fêtes Nationales
- les frais d'annonces et publicité ainsi que les parutions liées aux événements ci-dessus énumérés

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Valider ou modifier le cadeau de naissance

Après concertation avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de reconduire le cadeau de naissance actuel : une peluche dans une boîte ainsi qu'un livre au nom de notre commune.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Délibérer pour le projet de création d'un marché et valider ou modifier le droit de place

Mme Desardillier revient sur la dernière Commission fêtes et cérémonies, qui propose la création d'un marché de produits locaux, le jeudi en fin de journée.

Après avoir consulté la Vie Communale, si nous décidons de mettre en place un marché, il nous faudra :

- prendre un arrêté
- établi un règlement
- fixer un droit de place

Pour le moment, le conseil municipal propose d'y réfléchir et demande à Mme Desardillier de se renseigner sur les différents prestataires qui pourraient être intéressés.

Délibérer pour porter autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Nous avons reçu un courrier de la Sous-préfecture en date du 8 février la délibération prise lors du dernier conseil portant sur l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2023. Elle nous demande de préciser le montant et l'affectation des crédits, les dépenses envisagées et leur ventilation doivent être explicitées.

Monsieur Le Maire présente le tableau que nous allons proposer à la sous-préfecture annexant la délibération prise.

Tableau annexe à la délibération concernant l'enveloppe financière pour investissements à pourvoir avant le vote du budget

Opération	Article	Désignation	Budget Total	Mandatement ¼ dépenses Investissement Avant vote du budget
3 2021	2115	Terrain maison âges et vies	141 500	35 375
2 2022	2031	Frais études Salle Notre Dame	29 100	7 275
3 2022	2031	Frais études rénovation la Poste	15 300	3 825
Total dépenses investissement			185 900	46 475
Total dépenses			185 900	46 475

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Délibérer pour demander le solde fonds de concours CCALN

Rappel :

L'estimation des travaux et des aides concernant le projet de sécurisation des cheminements piétons et stationnement rue de Plessier – RD N°54, se présentent comme suit :

-Montant du marché : 267 164.88 € HT soit TTC 320 597.86 €

-Fonds de concours CCALN : 7 898.23 €

-Aide de l'état au titre des amendes de police (estimation) : 27 132 €

-Aide du Département au titre de l'aménagement des territoires (estimation) : 79 733 €

-Tva à récupérer : 53 432.98 €

-Reste à charge de la commune : 151 401.65 €

En date du 6 février, Monsieur le Maire nous informe que notre solde fonds de concours voirie de la CCALN est de 7898.23€, il propose donc de demander de reporter ce solde sur le projet de la rue de Plessier.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Courrier de l'école Ste Thérèse pour frais de scolarisation d'un enfant

Nous avons reçu une demande de prise en charge scolaire d'un enfant scolarisé à l'école Ste Thérèse de Montdidier, pour une participation financière d'un montant de 619,04 €

Monsieur le Maire explique que nous avons une école dans notre commune du niveau petite section au CM2, ainsi que tous les services périscolaires mis à disposition avec accueil du matin et soir avec le service cantine.

De ce fait, Monsieur le Maire, propose que cette demande soit rejetée.

Après échanges de vues, les élus à l'unanimité, acceptent la décision de Monsieur le Maire.

Délibérer pour valider le nom de la Rue Paul Laurain

Suite à l'adressage des rues de notre village, il nous a été demandé de délibérer concernant la dénomination de la rue Paul Laurain.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, adopte la dénomination concernant la rue Paul Laurain.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire nous informe d'un contrôle de Jeunesse et Sport effectué lors de centre aéré de février. Il n'a pas été sans remarques concernant l'avis défavorable émis par la commission départementale de sécurité lors de sa dernière visite. Monsieur le Maire, confirme avoir validé l'offre du bureau d'étude SOCOTEC, pour une mission d'évaluation des travaux à réaliser pour lever la prescription et fournir un rapport, attestant de la conformité des travaux requis et réalisés.

-Monsieur le Maire nous informe que nous avons reçu un avis favorable de la commission accessibilité, de la commission départementale de sécurité ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France concernant le projet de la salle Notre Dame. Une réunion est prévue le 3 mars afin de préparer le dossier d'appel d'offre.

-Concernant le projet « Maison âge et vie », la commune devrait signer l'achat du terrain d'ici quelques semaines, après avoir réalisé l'étude de sol, un bureau d'étude va prochainement être mandaté pour les recherches des cavités.

-Monsieur le Maire indique que nous allons recevoir bientôt le devis concernant le feu d'artifice, les tarifs 2023 ayant tardés à être diffusés.

-Le SIEP a transmis ses DICT pour la rue de Plessier, pour le remplacement de la canalisation et des branchements.

-Nous avons reçu un courrier concernant « l'opération Haut de France » pour les journées du 17,18 et 19 mars prochain, malheureusement nous ne serons pas en mesure de programmer ce projet par manque de temps. Il est nécessaire de trouver des encadrants ainsi que du matériel roulant pour le transport des sacs. Nous ferons en sorte de réaliser cette opération pour 2024.

-Mme Desardillier informe le conseil municipal que l'inauguration du city Stade ainsi que le terrain de tennis aura lieu le 9 septembre 2023 dans la matinée. A noter que ce jour-là, il y aura aussi le forum des Associations et passage du groupe « Manguito » financé par le Conseil Départemental dans l'après-midi.

-Mme Desardillier demande aux élus de réfléchir sur le colis des aînés pour le prochain conseil.

Prochaine réunion : 6 avril 2023

Séance levée à 23H15